

## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

### REGLEMENT DE CONSULTATION N° AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025

### Marché à Procédure Adaptée

Objet : Travaux d'entretien et de modernisation du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne Université – Relance du lot 13 A CVC site Pitié-Salpêtrière

Publication : B.O.A.M.P et JOUE (via plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>) Avis adressé le 15/10/2025

Date limite de la visite facultative des lieux : le 07/11/2025 à 12:00:00

Date limite pour toute question : le 10/11/2025 à 12:00:00

Date limite de remise des offres : le 20/11/2025 à 12:00:00

**En application des articles R. 2132-7 et R. 2132-8 du code de la commande publique,  
la remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire.**

Ce document comprend 20 pages y compris ses annexes.

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	1 / 21

## SOMMAIRE

ARTICLE 1.	OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
ARTICLE 2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	3
2.1	Modalités de la consultation .....	3
2.2	Forme du marché .....	4
2.3	Décomposition en lots et étendue .....	4
2.4	Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
2.5	Variante .....	6
2.6	Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) obligatoires .....	6
2.7	Tranches optionnelles (TO) .....	6
2.8	Modification du dossier de consultation .....	6
2.9	Période d'exécution .....	7
2.10	Délai de validité des offres .....	7
2.11	Unité monétaire et langue française .....	7
2.12	Groupement de candidats .....	7
2.13	Sous-traitance .....	7
2.14	Visite des candidats facultative .....	8
2.14.1	Modalités d'organisation des visites .....	8
2.14.2	Questions pendant la visite .....	9
2.15	Prestations similaires .....	9
ARTICLE 3.	CONSTITUTION DE L'OFFRE .....	9
3.1	Constitution du dossier de candidature .....	9
3.2	Offre technique et financière .....	10
3.2.1	Documents obligatoires sous peine d'élimination de l'offre .....	10
3.2.2	Documents complémentaires souhaités par l'AP-HP .....	11
3.3	Dématérialisation des procédures .....	12
ARTICLE 4.	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS .....	13
4.1	Procédure par voie électronique .....	13
ARTICLE 5.	DEPOT D'ECHANTILLONS .....	16
ARTICLE 6.	ENREGISTREMENT ET JUGEMENT DES OFFRES .....	16
6.1	Enregistrement des offres et sélection des candidatures .....	16
6.2	Jugement des offres .....	16
6.3	Négociations .....	18
ARTICLE 7.	NOTIFICATION DES RESULTATS .....	18
ARTICLE 8.	VOIES DE RECOURS .....	19
ARTICLE 9.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	19
ANNEXE 1	FICHE DE VISITE .....	19
ANNEXE 2	PLAN INDICATIF POUR LA REMISE DE LA COPIE DE SAUVEGARDE .....	20

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	2 / 21

## ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur l'exécution marché à bon de commande – lot CVC du site Pitié Salpêtrière du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université.

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris est un établissement public de santé.

CHARLES FOIX	LA PITIE SALPETRIERE
7, avenue de la République 94205 IVRY SUR SEINE Cedex 5	47/83 boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS cedex 13
ROTHSCHILD	SAINT-ANTOINE
5 Rue Santerre 75012 PARIS	184 Rue du Faubourg St Antoine 75012 PARIS
TENON	TROUSSEAU
4 Rue de la Chine 75020 PARIS	26 Avenue du Dr Arnold Netter 75012 PARIS
LA ROCHE – GUYON	
1 Rue de l'Hôpital 95780 LA ROCHE GUYON	

Cette consultation comprend 1 lot qui s'intégrera avec les autres lots des marché d'entretien à bons de commande du site.

## ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Modalités de la consultation

En application de l'article R. 2123-1 à 7 du code de la commande publique en vigueur à la date de la publication de l'avis de mise en concurrence, la présente consultation est mise en œuvre sous la forme d'un marché à procédure adaptée permettant à tout opérateur économique intéressé de soumissionner.

Le marché n'est pas couvert par l'accord international sur les marchés publics (AMP).

Le dossier de consultation est composé par les documents mentionnés suivants et est disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> :

1. Le règlement de la consultation (RC) et ses annexes ;
2. L'acte d'engagement (AE) ;
3. Le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) comprenant les prescriptions techniques (annexe au CCP) ;
4. Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Lors du téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE), le candidat doit faire part de son nom, d'une adresse, ainsi que du nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, en particulier les éventuelles précisions (conformément aux articles R. 2132-1 à R. 2132-6 du code de la commande publique).

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	3 / 21

## 2.2 Forme du marché

La consultation vise à la conclusion d'un Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire passé en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique en vigueur à la date de la publication des annonces de mise en concurrence. Sans montant minimum et avec un maximum.

## 2.3 Décomposition en lots et étendue

La consultation comprend 75 lots techniques traités en marchés séparés.

Pour chaque lot, les montants maximums sont repris ci-dessous. Il s'agit de montant Hors Taxes et correspondant au montant maximum des commandes sur la durée de validité du marché.

Les prestations sont décomposées en 75 lots détaillés comme suit :

N° LOT	CORPS D'ETAT	Estimatif	Montant HT maximum pour la durée du marché	Site concerné (*)	
		en € HT pour la durée du marché			
1AE	Maçonnerie – Sols durs	8 000 000 €	15 000 000 €	PSL/CFX	Lot Attribué
1B	Maçonnerie – Sols durs	2 000 000 €	5 000 000 €	SAT	Lot Attribué
1C	Maçonnerie – Sols durs	2 000 000 €	5 000 000 €	TNN	Lot Attribué
1D	Maçonnerie – Sols durs	1 000 000 €	2 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
2A	Peinture	3 000 000 €	6 000 000 €	PSL	Lot Attribué
2B	Peinture	2 000 000 €	4 000 000 €	SAT	Lot Attribué
2C	Peinture	2 000 000 €	4 000 000 €	TNN	Lot Attribué
2D	Peinture	1 000 000 €	2 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
2E	Peinture	500 000 €	1 000 000 €	CFX	Lot Attribué
3A	Faux plafonds	5 000 000 €	10 000 000 €	PSL	Lot Attribué
3B	Faux plafonds	2 000 000 €	4 000 000 €	SAT	Lot Attribué
3C	Faux plafonds	2 000 000 €	4 000 000 €	TNN	Lot Attribué
3D	Faux plafonds	1 500 000 €	3 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
3E	Faux plafonds	1 000 000 €	2 000 000 €	CFX	Lot Attribué
4A	Menuiserie - Paillasses	5 000 000 €	10 000 000 €	PSL	Lot Attribué
4B	Menuiserie - Paillasses	2 500 000 €	5 000 000 €	SAT	Lot Attribué
4C	Menuiserie - Paillasses	2 500 000 €	5 000 000 €	TNN	Lot Attribué
4D	Menuiserie - Paillasses	2 000 000 €	4 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
4E	Menuiserie - Paillasses	1 000 000 €	2 000 000 €	CFX	Lot Attribué
5	Menuiseries extérieures	5 000 000 €	10 000 000 €	APHP. SU	Lot Attribué
6E	Agencement	1 000 000 €	2 000 000 €	CFX	Lot Attribué
7A	Revêtements de Sols souples	4 000 000 €	8 000 000 €	PSL	Lot Attribué
7B	Revêtements de Sols souples	2 000 000 €	4 000 000 €	SAT	Lot Attribué
7C	Revêtements de Sols souples	2 000 000 €	4 000 000 €	TNN	Lot Attribué
7D	Revêtements de Sols souples	1 000 000 €	2 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
7E	Revêtements de Sols souples	1 000 000 €	2 000 000 €	CFX	Lot Attribué
8	Vitrerie	1 000 000 €	2 000 000 €	APHP. SU	Lot Attribué
9AE	Couverture	4 000 000 €	8 000 000 €	PSL/CFX	Lot Attribué
9B	Couverture	2 000 000 €	4 000 000 €	SAT	Lot Attribué
9C	Couverture	2 000 000 €	4 000 000 €	TNN	Lot Attribué
9D	Couverture	2 000 000 €	4 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	4 / 21

<b>10AE</b>	Etanchéité	4 000 000 €	8 000 000 €	PSL/CFX	Lot Attribué
<b>10B</b>	Etanchéité	2 000 000 €	4 000 000 €	SAT	Lot Attribué
<b>10C</b>	Etanchéité	2 000 000 €	4 000 000 €	TNN	Lot Attribué
<b>10D</b>	Etanchéité	1 000 000 €	2 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
<b>11A</b>	Electricité	12 000 000 €	20 000 000 €	PSL	Lot Attribué
<b>11B</b>	Electricité	5 000 000 €	10 000 000 €	SAT	Lot Attribué
<b>11C</b>	Electricité	5 000 000 €	10 000 000 €	TNN	Lot Attribué
<b>11D</b>	Electricité	4 000 000 €	8 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
<b>11E</b>	Electricité	2 000 000 €	4 000 000 €	CFX	Lot Attribué
<b>12A</b>	Métallerie	2 000 000 €	4 000 000 €	PSL	Lot Attribué
<b>12B</b>	Métallerie	1 000 000 €	2 000 000 €	SAT	Lot Attribué
<b>12C</b>	Métallerie	1 000 000 €	2 000 000 €	TNN	Lot Attribué
<b>12D</b>	Métallerie	1 000 000 €	2 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
<b>12E</b>	Métallerie	500 000 €	1 000 000 €	CFX	Lot Attribué
<b>13A</b>	<b>CVC</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 995 000 €</b>	<b>PSL</b>	
<b>13B</b>	Chauffage-Ventilation- Climatisation	3 000 000 €	6 000 000 €	SAT	Lot Attribué
<b>13C</b>	Chauffage-Ventilation- Climatisation	3 000 000 €	6 000 000 €	TNN	Lot Attribué
<b>13D</b>	Chauffage-Ventilation- Climatisation	3 000 000 €	6 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
<b>13E</b>	Chauffage-Ventilation- Climatisation	1 000 000 €	2 000 000 €	CFX	Lot Attribué
<b>14A</b>	Plomberie	3 000 000 €	6 000 000 €	PSL	Lot Attribué
<b>14B</b>	Plomberie	2 000 000 €	4 000 000 €	SAT	Lot Attribué
<b>14C</b>	Plomberie	2 000 000 €	4 000 000 €	TNN	Lot Attribué
<b>14D</b>	Plomberie	1 000 000 €	2 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
<b>14E</b>	Plomberie	1 000 000 €	2 000 000 €	CFX	Lot Attribué
<b>15AE</b>	Fluides médicaux	4 000 000 €	8 000 000 €	PSL/CFX	Lot Attribué
<b>15B</b>	Fluides médicaux	1 000 000 €	2 000 000 €	SAT	Lot Attribué
<b>15C</b>	Fluides médicaux	1 000 000 €	2 000 000 €	TNN	Lot Attribué
<b>15D</b>	Fluides médicaux	1 000 000 €	2 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
<b>16</b>	Stores	4 000 000 €	8 000 000 €	APHP. SU	Lot Attribué
<b>17A</b>	Désamiantage	4 000 000 €	8 000 000 €	PSL	Lot Attribué
<b>17B</b>	Désamiantage	3 000 000 €	6 000 000 €	SAT	Lot Attribué
<b>17C</b>	Désamiantage	3 000 000 €	6 000 000 €	TNN	Lot Attribué
<b>17D</b>	Désamiantage	3 000 000 €	6 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
<b>17E</b>	Désamiantage	2 000 000 €	4 000 000 €	CFX	Lot Attribué
<b>18A</b>	VRD	2 000 000 €	4 000 000 €	PSL	Lot Attribué
<b>18B</b>	VRD	1 000 000 €	2 000 000 €	SAT	Lot Attribué
<b>18C</b>	VRD	1 000 000 €	2 000 000 €	TNN	Lot Attribué
<b>18D</b>	VRD	1 000 000 €	2 000 000 €	RTH/TRS/LRG	Lot Attribué
<b>18E</b>	VRD	1 000 000 €	2 000 000 €	CFX	Lot Attribué
<b>19</b>	Lessivage	500 000 €	1 000 000 €	SAT/TNN/TRS/RTH/LRG	Lot Attribué
<b>20AE</b>	SSI	800 000 €	1 600 000 €	PSL/CFX	Lot Attribué
<b>20CD1</b>	SSI	200 000 €	400 000 €	TNN/RTH	Lot Attribué
<b>20BD2D3</b>	SSI	500 000 €	1 000 000 €	SAT/TRS/LRG	Lot Attribué
<b>21</b>	Résine	1 000 000 €	2 000 000 €	APHP. SU	Lot Attribué

Les prestations dues sont décrites dans le C.C.P. et ses annexes.

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	5 / 21

## **2.4 Modalités essentielles de financement et de paiement**

L'exécution du marché sera financée par le budget du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université - Pitié Salpêtrière. Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité, dans les conditions prévues au chapitre 2 « prix et règlement » du cahier des clauses administratives générales – Travaux.

En application de l'article R.2192-11 du code de la commande publique relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai global de paiement est de 50 jours.

Au-delà de ce délai, les intérêts moratoires sont dus de plein droit. Le taux retenu pour le calcul des intérêts moratoires est le taux d'intérêt légal augmenté de huit points.

En application des articles R2112-6 et R2112-9 à R2112-11 du code de la commande publique, les prix du marché seront unitaires appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées, et révisable annuellement dans les conditions fixées à l'article 3.2 du CCP.

L'administration se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant porter les montants au compte bancaire ou postal indiqué à l'acte d'engagement.

Le Comptable assignataire des paiements est Monsieur Le Directeur Spécialisé des Finances Publiques pour l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

Le défaut de paiement dans les délais, ne permet pas au prestataire la suspension de la prestation, objet du présent marché.

Le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie et de la constitution d'un cautionnement.

Une avance jusqu'à 5 % peut être versée au titulaire, sous réserve des conditions visées aux articles R2191-3 à R.2191-19 du code de la commande publique.

## **2.5 Variante**

La présente consultation est lancée sans variante et les soumissionnaires doivent respecter les définitions du Cahier des Clauses Particulières.

## **2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) obligatoires**

Le présent marché ne comporte pas de P.S.E.

## **2.7 Tranches optionnelles (TO)**

Sans objet.

## **2.8 Modification du dossier de consultation**

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des modifications aux spécifications techniques obligatoires du CCP, dans le cadre de l'offre proposée.

Ils doivent en respecter l'intégralité des prescriptions.

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	6 / 21

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, **au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres**, des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications n'altèreront pas les éléments substantiels du marché.

Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée à l'initiative du maître d'ouvrage, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.9 Période d'exécution

Le marché qui sera passé à l'issue de la consultation, sera conclu à compter du 2 janvier 2026 jusqu'au 22.08.2027. Toutefois, si la notification devait avoir lieu postérieurement à la date de démarrage indiquée, celui-ci débuterait à la date de réception de la notification jusqu'au 22.08.2027.

## 2.10 Délai de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée en page de garde et à l'article 4 du présent règlement de consultation.

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois **de novembre 2025**, ce mois est appelé « mois zéro » (Mo).

## 2.11 Unité monétaire et langue française

L'unité monétaire est l'Euro.

La langue pouvant être utilisée pour présenter les offres et les candidatures est le Français.

Conformément à l'article R. 2143-16 du Code de la commande publique, les pièces accompagnant le dossier du candidat, rédigées en langue étrangère, seront acceptées si elles sont traduites en langue française.

## 2.12 Groupement de candidats

Le candidat peut se présenter sous forme de groupement sous réserve du respect des règles relatives à la concurrence. Dans ce cas, **le formulaire DC1** devra préciser si le groupement est solidaire ou conjoint et être dûment complété.

L'acte d'engagement et l'annexe financière devront être soit co-signés par l'ensemble des entreprises groupées, soit signés par le mandataire seul dès lors qu'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement. Dans les deux formes de groupement, le nom du mandataire doit être expressément désigné dans l'acte d'engagement.

Chaque membre du groupement doit fournir les documents listés à l'article 3.1 et 3.2.3.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter, pour le marché ou un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupement(s).

### ➤ Communications et échanges d'informations par voie électronique

**En cas de groupement un outil de co-signature est disponible sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>.**

## 2.13 Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée. Elle est régie par les articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du Code de la commande publique et par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	7 / 21

Néanmoins, au regard des articles L. 2193-1 à L. 2193-3 du Code de la commande publique, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché.

Par ailleurs, conformément aux articles ci-dessus et, dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre, le candidat doit fournir au maître d'ouvrage une déclaration mentionnant :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant.

Chaque demande de sous-traitance doit faire l'objet d'un document DC4 ou équivalent ; les moyens techniques et humains des sous-traitants doivent être présentés.

L'agrément des sous-traitants est conditionné par la production des pièces citées à l'article 3.1 et 3.2.3.

**Si la déclaration de sous-traitance est réalisée après la notification du marché :**

Dans le cas où la déclaration de sous-traitance intervient après la notification du marché public, le titulaire remet à l'acheteur contre récépissé ou lui adresse par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un acte spécial de sous-traitance contenant les renseignements mentionnés à l'article R. 2193-1 du Code de la commande publique.

Le titulaire établit en outre qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, en produisant, lorsque les dispositions du chapitre Ier du présent titre s'appliquent, soit l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché qui lui a été délivré, soit une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

L'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement sont constatés par la signature de l'acte spécial de sous-traitance. Le silence de l'acheteur gardé pendant vingt-et-un jours à compter de la réception des documents mentionnés à l'article R. 2193-3 du Code de la commande publique vaut également acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

## 2.14 Visite des candidats facultative

### 2.14.1 Modalités d'organisation des visites

La visite des lieux n'est pas obligatoire. Cependant les candidats désireux d'effectuer une visite pourront s'adresser à Bertrand GUESSANT ou Amandine Lasalmonie.

Le contact pour la prise de RDV est [veronique.benot@aphp.fr](mailto:veronique.benot@aphp.fr)

Date limite des visites : **07/11/2025 à 12:00:00**

A cet effet, une fiche de visite de site sera remplie conformément à l'article suivant attestant de la réalisation de la visite et devra être joint à l'appui de la remise des offres.

Il appartient également aux candidats de se munir, pour la visite, de la fiche jointe en annexe du présent règlement de consultation.

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	8 / 21

## 2.14.2 Questions pendant la visite

Aucune réponse orale n'est apportée aux questions du candidat pendant la visite. Le candidat doit poser ses questions via de la plate-forme de dématérialisation <https://www.marches-publics.gouv.fr> selon les modalités décrites dans le présent règlement de consultation au chapitre « Renseignements complémentaires ».

La Direction Générale – Cellule des Marchés transmet ensuite une note d'information comprenant les questions et les réponses à l'ensemble des candidats qui ont ainsi les mêmes éléments en leur possession afin de constituer leur offre.

## 2.15 Prestations similaires

En application des dispositions de l'article R2322-12 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché. A cet effet, une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables sera engagée. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut pas dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

## ARTICLE 3. CONSTITUTION DE L'OFFRE

### 3.1 Constitution du dossier de candidature

En application de l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature :

**1o Le formulaire DC1** « Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants », du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, en cas de groupement.

**2o Le formulaire DC2** ou équivalent, les mentions du capital et du chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante. Ce formulaire est disponible sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

**Le cas échéant**, en complément du formulaire DC2 les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

**3o Les documents et renseignements listés à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019** fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité techniques et professionnelles, c'est-à-dire :

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	9 / 21

exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin et **notamment dans le domaine hospitalier** ;

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ;
- Les moyens matériels et notamment dans le domaine des travaux spécifiés dans le cadre du marché ;
- Références similaires dans le domaine hospitalier et dans le type prestations dévolu dans le cadre du présent marché.
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;
- Les notes méthodologiques d'intervention en milieu occupé.
- Les CV des intervenants.

Les entreprises nouvellement créées peuvent produire une copie certifiée du récépissé de dépôt des statuts transmis par le centre de formalités des entreprises. Les entreprises peuvent présenter tout élément factuel et probant permettant d'apprécier leurs capacités financières, techniques et professionnelles.

Si le signataire des pièces de ce marché n'est pas le représentant légal de la société, un pouvoir au nom du signataire est nécessaire.

Tout document remis doit comporter la dénomination sociale exacte et complète telle qu'elle figure dans le Kbis, à l'exclusion des appellations abrégées et commerciales.

Les éléments relatifs à la candidature doivent être clairement identifiés comme tels.

En cas de non présentation dans le dossier de candidature, ces documents doivent être fournis dans les **4 jours** suivant l'envoi d'une demande de précision sur le contenu des candidatures. Le jour de l'envoi et le jour de réception des documents ne sont pas comptabilisés.

**La production des documents dûment complétés dans le délai imparti conditionne la validité de la candidature.**

## 3.2 Offre technique et financière

### 3.2.1. Documents obligatoires sous peine d'élimination de l'offre

Chaque candidat formule son offre en produisant :

- L'acte d'engagement complété et obligatoirement signé par une personne habilitée à engager la

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	10 / 21

société, **date et signature électroniques obligatoires** ;

- L'annexe financière (Bordereau de Prix Unitaires dûment complété, **date et signature électroniques obligatoires**) au format EXCEL et PDF ;

Le candidat est tenu de répondre à la totalité des prestations.

Dans le cas de groupement autorisé de candidats (voir art. 2.12.), l'acte d'engagement ainsi que l'annexe financière (B.P.U.) devront être signés électroniquement soit par le mandataire expressément désigné et tous les membres soit par le mandataire du groupement, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

- Un mémoire technique détaillé sur les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux à fournir impérativement. L'absence du mémoire rendra l'offre irrecevable sans possibilité de réclamation.

Ce mémoire devra être présenté en reprenant à minima les onglets suivants (dans cet ordre et avec ces repères) :

- Les moyens en matériels pour l'exécution des prestations du marché,
- Les moyens en personnel pour l'exécution des prestations du marché, CV des personnels et techniciens dédiés au site – un organigramme nominatif de l'équipe dédiée avec le temps de présence hebdomadaire par site – L'ancienneté des personnels et qualification dans le domaine technique et le milieu hospitalier
- Organisation et effectif minimum pour toutes les périodes de vacances scolaires
- Organisation en matière d'hygiène, de sécurité et de limitation des nuisances acoustiques

### 3.2.2. Documents complémentaires souhaités par l'AP-HP

- 1) L'attestation fiscale ou équivalent délivrée en l'année 2025 par le comptable public ou équivalent. Si non présentation dans le dossier, ce document doit être fourni dans les 4 jours suivant l'envoi via la plateforme - [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) informant le candidat qu'il est classé n° 1 : le jour d'envoi via la plateforme - [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) et le jour de réception ne sont pas comptabilisés (ex : envoi mercredi 9 heures, réception lundi 9 heures). Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, il sera demandé de produire les documents listés à l'article R. 2143-5 du code la commande publique. Ces documents seront accompagnés d'une traduction en français,
- 2) Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile, demande justifiée par les contraintes d'accueil du public dans les hôpitaux, conformément à l'article 8.6 du Cahier des Clauses Particulières de la présente consultation.
- 3) Un RIB.
- 4) Une facture vierge (les Conditions Générales de Ventes sont systématiquement nulles et non avenues).
- 5) Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, dont notamment des liens avec des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail.
- 6) Imprimé DC 4 ou équivalent, en cas de sous-traitance, date et signatures électroniques.
- 7) Une déclaration sur l'honneur relative à l'embauche, ou non, de travailleurs étrangers soumis à

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	11 / 21

autorisation de travail (article D8254-1 et D8254-2 du Code du Travail) en fournissant la liste précise pour chaque salarié : date d'embauche, sa nationalité et le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

- 8) La copie du (ou des) jugement(s), si le candidat est en redressement judiciaire.
- 9) Les références de contrats similaires chiffrés en précisant la date d'exécution. Préciser les références dans le domaine hospitalier.
- 10) Descriptif des moyens mis en œuvre par la société pour réduire son empreinte environnementale dans le cadre de l'exécution de son marché

Conformément aux dispositions des articles R. 2143-13 et R. 2143-14 du code la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le représentant du maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le pli du candidat toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

### 3.3 Dématérialisation des procédures

La candidature et l'offre doivent être transmises par voie électronique, le dossier constitué des deux enveloppes (candidature et offre) est remplacé par l'envoi de fichiers informatisés reprenant les mêmes éléments et scindés en deux fichiers ou deux groupes de fichiers permettant d'ouvrir individuellement et de façon chronologique la partie candidature et la partie offre. Chaque fichier nécessite la signature du candidat et doit être signé électroniquement à l'aide d'un certificat électronique. L'absence ou l'invalidité de la signature électronique n'entraînera pas l'élimination du candidat mais celui-ci sera invité en cas d'attribution à signer sous forme matérialisée les principaux documents constitutifs de son offre soit l'acte d'engagement et l'annexe financière.

Pour que le candidat puisse procéder à la signature électronique de ses documents, il doit disposer d'un micro-ordinateur avec connexion internet, d'un navigateur web compatible à Internet Explorer® 5.5 ou Netscape Navigator® 7.2 (système d'exploitation Windows) ou compatible à Mozilla 17.3 ou Netscape® 7.02 (si système d'exploitation Linux). Afin d'acquérir ces instruments, les candidats peuvent se référer à l'aide technique en ligne disponible sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Pour garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, le candidat doit tenir compte de l'indication suivante :

Lors du téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE), le candidat doit faire part de son nom, d'une adresse, ainsi que du nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, en particulier les éventuelles précisions (conformément aux articles R. 2132-1 à R. 2132-6 du code la commande publique).

A l'exception des documents nécessitant d'être cosignés, l'opération d'horodatage et de signature électronique des documents est effectuée sur la plate-forme de dématérialisation lors du dépôt des candidatures. Dans le cas d'un regroupement de candidats, il faudra en plus utiliser l'outil de co-signature comme indiqué à l'article 2.12.

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	12 / 21

## ARTICLE 4. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

### 4.1 Procédure par voie électronique

**En application aux articles R. 2132-7 et R. 2132-8 du Code de la commande publique, la remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire.**

Les candidats doivent télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité et répondre via le site dont l'adresse Internet est [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Afin de décompresser et pouvoir lire les documents mis en ligne par le Groupe Hospitalo-Universitaire APHP Sorbonne Université, les candidats doivent notamment disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : ZIP, RTF, DOC, XLS, PDF, DWG, DXF.

Les plis électroniques devront impérativement être déposés sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) **au plus tard le 20/11/2025 à 12:00:00**.

Pour répondre sous forme dématérialisée, la personne habilitée à engager le candidat doit être inscrit sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) et titulaire d'un certificat électronique afin de signer sa réponse.

En effet, la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le certificat de signature électronique doit être conforme au RGS (référentiel général de sécurité) ; dans ce cas, le niveau minimum de sécurité exigé est \*\* ; les formats de signature acceptés sont PAdES, CAdES, XAdES.

Dans le cas où le certificat de signature électronique utilisé n'émane pas de la liste de confiance française ou d'une liste d'un autre état membre, le candidat doit fournir l'ensemble des éléments nécessaires afin de prouver que le certificat de signature utilisé est bien conforme au Référentiel Général de Sécurité.

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis précisés dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence. Ces fichiers pourront être signés avec un outil de signature différent de celui proposé par la plate-forme. Dans ce cas, le candidat devra fournir au groupe Hospitalo-Universitaire APHP Sorbonne Université le mode opératoire pour vérifier la signature électronique de ses documents sans qu'il soit nécessaire d'installer un fichier exécutable.

L'absence de mode opératoire entraînerait une élimination du candidat si ce dernier ne le transmet pas après demande du groupe Hospitalo-Universitaire APHP Sorbonne Université.

Lors de son dépôt, le candidat doit signer individuellement les formulaires constitutifs de sa candidature et de son offre au moyen de son certificat de signature électronique.

En effet, la signature électronique d'un fichier zip (dossier électronique qui contient plusieurs autres documents électroniques) ne suffit pas. La seule signature d'un fichier zip contenant l'ensemble des documents ne peut être assimilée à la signature électronique de chacun de ces documents.

Les fichiers constitutifs de la candidature et de l'offre du candidat doivent être signés avec la fonctionnalité de signature individuelle de documents accessible sur la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr>

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	13 / 21

Néanmoins, si le candidat utilise un autre outil pour signer électroniquement ses documents, celui-ci transmet, avec les documents signés, les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- 1° La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- 2° L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

L'absence de mode opératoire entraînera l'élimination du candidat.

Les éléments relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre doivent clairement être identifiés comme tels.

Les documents demandés sont transmis sous la forme de fichiers dans l'un des formats suivants : ZIP, RTF, DOC, XLS, PDF, DWG, DXF.

Ces fichiers seront nommés "société\_nom\_fichier\_dossier\_.ext" où :

- "société" correspond au nom de la société candidate (ou du mandataire du groupement)
- "nom\_fichier" correspond au nom du document (ex. : "DC4", "Memoire\_technique", etc.)
- "dossier" permet de distinguer les éléments constitutifs de la candidature et de l'offre (noter "cand" pour un fichier relatif à la candidature, et "offre" pour un fichier relatif à l'offre) ;
- ".ext" correspond à l'une des extensions des formats ci-dessus acceptés par la plate-forme.

Après la préparation des fichiers, les candidats se connectent sur la plate-forme à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Ils doivent les déposer dans les espaces qui leur sont réservés sur la page de réponse à cette consultation de la plate-forme, chaque consultation ayant une page spécifique de réponse. Une fois l'ensemble des éléments réunis sur la page de constitution de la réponse, les candidats signent électroniquement l'ensemble des documents, lancent le chiffrement de l'offre complète, et enfin déposent les réponses.

Les documents constitutifs de la candidature et de l'offre doivent être **accompagnés d'un certificat de signature**. A cet effet, les candidats doivent être en possession d'un certificat électronique. Le certificat électronique doit être conforme aux exigences de la Directive Européenne n°1999/93/CE et des articles 1316-1 et 1316-4 du Code Civil. Il doit être délivré par un prestataire de certification et permettre de faire le lien entre la signature des documents et la personne physique signataire, celle-ci devant avoir le pouvoir d'engager la société candidate. Les candidats doivent prévoir **UN DELAI D'OBTENTION** pouvant aller jusqu'à plusieurs semaines selon les fournisseurs. La possession d'un certificat électronique n'est pas requise au stade du retrait du dossier de consultation (DCE) via la plate-forme.

Les échanges sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

**La plate-forme de [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) accepte les catégories de certificats de signature référencées et listée à l'adresse**

**<https://www.entreprises.gouv.fr/numerique/certificats-signature-electronique>**

La durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	14 / 21

**IMPORTANT**

Conformément à **l'article R2151-6 du Code de la commande publique**, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

De la même façon, le pli doit contenir les éléments de l'offre et de la candidature.

Ex : Le soumissionnaire souhaite ajouter des documents à son premier pli déposé, ou en modifier certains. Il doit alors retélécharger l'intégralité des documents de son offre et de sa candidature, auxquels il substitue/ajoute les nouveaux documents qu'il souhaite intégrer dans son offre.

Dans le cas d'une consultation allotie, les candidats souhaitant candidater pour plusieurs lots devront déposer leurs offres dans un seul et même pli. Seul le dernier pli déposé par le candidat sera ouvert par l'Acheteur.

**Avertissements :**

Tout fichier constitutif de la **candidature et de l'offre**, doit être traité préalablement par le candidat par un anti-virus régulièrement mis à jour.

**Copie de sauvegarde :**

Conformément à l'article R2132-11 du code de la commande publique, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie (arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde). La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ». Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que lorsque le groupe Hospitalo-universitaire APHP. Sorbonne Université a détecté un programme informatique malveillant dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique ou que ces dernières ne sont pas parvenues au groupe Hospitalo-universitaire APHP. Sorbonne Université dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Le pli contenant la copie de sauvegarde est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis au Secrétariat de la Cellule des Marchés du groupe Hospitalo-universitaire APHP. Sorbonne Université - Hôpital Universitaire La Pitié Salpêtrière contre récépissé, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h à 16h.

**Les candidats transmettent leur copie de sauvegarde sous enveloppe cachetée. Cette enveloppe porte l'indication du marché (intitulé et n° de la consultation) auquel l'offre se rapporte.**

Le pli doit être remis contre récépissé à :

**Groupe Hospitalo-Universitaire APHP. Sorbonne Université**  
**Hôpital La Pitié Salpêtrière**  
**Direction Générale**  
**Cellule des Marchés**  
**Cour du marché, porte 04**  
**47, boulevard de l'hôpital - 75651 PARIS CEDEX 13**  
**Téléphone : 01 42 17 60 91**

**Au plus tard le 20/11/2025 à 12:00:00**

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	15 / 21

**Date et heure limites de remise des plis ou s'il est envoyé par la poste, il doit parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites. Tout pli arrivé après la date et heure limites de remise des plis sera portée sur le registre des dépôts comme étant arrivé hors délai.**

Une fois que le candidat a expédié ou déposé son dossier, il ne peut ni le retirer, ni modifier son offre.

Les documents constitutifs de la candidature et de l'offre doivent être signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat électronique dans les mêmes conditions que celles exposées au paragraphe précédent.

Les supports physiques électroniques suivants sont acceptés :

Clé USB

## **ARTICLE 5. DEPOT D'ECHANTILLONS**

Aucun échantillon n'est à déposer dans le cadre de la présente consultation.

## **ARTICLE 6. ENREGISTREMENT ET JUGEMENT DES OFFRES**

L'enregistrement et le jugement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 à R. 2152-13 du code de la commande publique.

### **6.1 Enregistrement des offres et sélection des candidatures**

La commission locale d'appréciation des offres formule un avis sur les propositions d'élimination des candidats dont l'offre est incomplète ou non recevable.

Les candidatures sont appréciées selon les exigences minimales requises suivantes :

- Capacités professionnelles et techniques : QUALIBAT 5312, 5412 et 5433 ou équivalent en cours de validité.
- Chiffre d'affaires : 2M€ de CA
- Avoir des références sur des opérations de nature et de dimension équivalente.
- Habilitation à travailler en sous-section 4 : copie des habilitations à fournir

### **6.2 Jugement des offres**

Pour le jugement, le maître d'ouvrage procède comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-12 du code de la commande publique, au classement des offres d'après les critères publiés et pondérés dans les avis de mise en concurrence.

Les offres sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Les offres sont examinées lot par lot et seront jugées par rapport aux critères suivants :

**Critère 1** : la valeur technique (**sur 50 points**), appréciée à partir des éléments suivants contenus dans le mémoire technique :

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	16 / 21

- Elément d'appréciation n°1.1 : Les moyens humains et techniques mobilisables par le soumissionnaire dans le cadre du marché avec CV des personnels et techniciens dédiés au site – un organigramme nominatif de l'équipe dédiée avec le temps de présence hebdomadaire par site et la description de l'encadrement mis en place : **20 points**
- Elément d'appréciation n°1.2 : Organisation et effectif minimum garanti aux mois de Juillet et Aout et pour toutes les périodes de congés scolaires – Délai d'intervention garanti la nuit, le samedi et le dimanche, les jours fériés – Appréciation de la capacité à être contacté et à intervenir en dehors de heures ouvrées : **20 points**
- Elément d'appréciation n°1.3 : Les moyens mis en place pour le suivi administratif du marché : établissement des devis, émission des factures : **10 points**

**Critère 2** : La valeur économique (**sur 40 points**)

- La part à bon de commande jugée selon un scénario (non remis aux opérateurs économiques) : **40 points**

Au vu des critères pondérés, le maître d'ouvrage classe les offres des candidats par ordre décroissant. La commission locale d'appréciation des Offres donne son avis sur ce classement. Le maître d'ouvrage retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée.

**Critère 3** : Développement durable dans le cadre de l'exécution de ce marché (**sur 10 points**)

- Elément d'appréciation n°3.1 : Dispositions prévues par le candidat concernant la gestion des déchets sur le site (**sur 4 points**)
- Elément d'appréciation n°3.2 : Les mesures prises pour limiter l'impact environnemental de la logistique lors de livraisons de matériaux (**sur 3 points**)
- Elément d'appréciation n°3.3 : Moyens mis en œuvre en matière d'optimisation des déplacements du personnel en charge de la réalisation de l'exécution des travaux, permettant de limiter l'impact environnemental du chantier (**sur 3 points**)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix. En cas de refus, son offre est éliminée comme non cohérente.

La commission locale d'appréciation donne son avis sur ce classement. Le maître d'ouvrage retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée.

Une offre peut être déclarée inacceptable si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas à l'Assistance Publique de la financer.

Une offre peut être déclarée inappropriée ou non conforme.

Le maître d'ouvrage, sur avis de la commission locale d'appréciation des offres du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne-Université - Sites : Pitié Salpêtrière – Charles Foix – Saint Antoine – Tenon – Rothschild – Trousseau – La Roche-Guyon peut déclarer la consultation infructueuse.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de déclarer la consultation sans suite.

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	17 / 21

## 6.3 Négociations

Le Maître d'ouvrage prévoit la possibilité de négocier avec les candidats. Le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université peut décider de recevoir pour entretien de négociation les candidats.

Les négociations porteront notamment sur les points suivants :

- Un échange sur les moyens d'améliorer la qualité des offres en faisant évoluer les Cahiers des Clauses Particulières initiaux et/ou l'annexe financière de l'Acte d'engagement tout en respectant l'égalité des candidats.
- L'effort tarifaire demandé au candidat pour se mettre en conformité avec le budget de la personne publique.

Dans ce cas, les cahiers des clauses particulières pourront être modifiés par l'administration contractante suite à ces négociations. Les candidats sélectionnés seront alors invités à télécharger les nouveaux Cahier des Clauses Particulières et un nouvel acte d'engagement, puis invités à remettre une nouvelle offre conformément aux conditions définies à l'article 4 du présent Règlement de Consultation.

Les dates et heures limites de remise des nouvelles offres suite à négociation seront confirmées par mail.

A compter de la mise à disposition du nouveau dossier de consultation modifié sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>, un délai identique est accordé aux candidats afin de déposer une nouvelle offre dans les conditions définies à l'article 4 du présent Règlement de Consultation

Pour le jugement de ces offres, le maître d'ouvrage procède comme indiquée à l'article 6.2 du présent règlement de consultation.

## ARTICLE 7. NOTIFICATION DES RESULTATS

Après avis de la commission locale d'appréciation des offres et des instances de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, un courrier est adressé par la Cellule des Marchés au candidat classé n°1, l'informant du projet d'attribution du marché.

En cas d'absence des attestations fiscales et sociales citées à l'article 3 dans le dossier de candidature, le candidat attributaire devra obligatoirement produire ces documents sous un délai de 5 jours à compter de la date de réception du mail via la plateforme de dématérialisation. Au cas où ce document ne parviendrait pas à La Direction Générale – Cellule des Marchés dans les délais impartis, la même demande sera faite au candidat classé n°2 et le candidat classé n°1 sera éliminé (article R. 2144-7 du Code de la commande publique).

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit en outre dans les mêmes conditions les pièces prévues aux articles D.8222-5 et D.8222-7 du code du travail (Les documents mentionnés dans la partie F, ou si le candidat est domicilié à l'étranger, dans la partie G du formulaire NOTI 1 ou équivalent).

Dès réception des attestations fiscales et sociales ou équivalent (pièces prévues aux articles D8222-5 et D8222-7 du code du travail), l'ensemble des candidats est informé par courriel.

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	18 / 21

Après signature du marché par les autorités compétentes, le candidat retenu reçoit via la plateforme - [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) une copie de l'acte d'engagement signée du représentant légal de l'établissement. En application de l'article R.2191-46 du code de la commande publique, l'exemplaire unique est délivré au titulaire à la demande de celui-ci et non plus systématiquement.

## **ARTICLE 8. VOIES DE RECOURS**

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le suivant :

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy – 75181 Paris Cedex 04.

Courrier électronique : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Téléphone : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux (auprès de la directrice préfiguratrice du Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université) ou hiérarchique (auprès de la direction générale de l'AP-HP).

Un référé précontractuel peut être déposé auprès du tribunal administratif de Paris dès le début de la procédure de passation et avant la signature du marché. Un délai minimal de onze jours entre la notification du rejet de la candidature ou de l'offre et avant la signature du marché sera respectée.

Un recours de droit commun peut être exercé dans les deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution du marché.

## **ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats peuvent poser une question au plus tard selon la date indiquée en page de garde du présent règlement de consultation l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au niveau de cette consultation.

La Cellule des Marchés transmet les réponses à ces questions au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres par courriel via la plateforme de dématérialisation à l'adresse indiquée par les candidats lors du téléchargement du dossier sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

GH AP- HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	19 / 21

Groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université  
 Sites : Charles Foix – Pitié Salpêtrière – Rothschild – Saint Antoine – Tenon – Trousseau – La Roche-Guyon  
 Direction des Investissements et Services Numériques  
 Direction des Travaux et de la Maintenance  
 47/83 Boulevard de l'Hôpital – 75651 Paris cedex 13

## ANNEXE N° 1

### FICHE DE VISITE FACULTATIVE

Référence de la consultation	AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025
Objet de la consultation	<b>Marché à bon de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière Relance du lot 13A</b>
Date limite de dépôt des offres	Le 20/11/2025 à 12:00:00

Raison sociale du candidat	
SIRET	
Adresse	
Nom et prénom	
Adresse électronique	

M./Mme ..... déclare avoir réaliser la visite en présence de M.....

La visite a été effectuée le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature et fonction du représentant de l'AP-HP : Signature :

Fonction :

GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	20 / 21

**ANNEXE N° 2 :**  
**PLAN INDICATIF POUR LA REMISE DE LA COPIE DE SAUVEGARDE**

**Groupe hospitalo-universitaire  
AP-HP. Sorbonne Université  
Site Pitié Salpêtrière**



GH AP-HP.SU	Consultation n°AP-HP.SU 25-052 du 15/10/2025	
RC	Marché à bons de commande CVC du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne université – Pitié Salpêtrière – Relance du lot 13 A	21 / 21